

problèmes, car les acheteurs ont tendance à ne pas définir le terme «appropriée» afin d'éviter d'être accusés de discrimination. Cela signifie, en pratique, que le prix est habituellement le facteur déterminant le plus important.

Tous les ministères et organismes visés par la Loi n° 2490 doivent faire publier les appels d'offres dans la Gazette officielle, dans les quotidiens ou dans les deux. Pour les achats locaux, le délai est généralement d'au moins 15 jours, mais les délais de traduction réduisent considérablement cette période.

Adjudication. Il y a deux types d'adjudication : une séance publique de transactions pour les achats locaux d'une valeur modeste (et en général uniquement pour ceux-ci) et les offres sous enveloppe cachetée. Dans les deux cas, les soumissionnaires doivent fournir une caution de soumission de bonne foi sous forme d'un dépôt en espèces, de bons du Trésor ou de garantie bancaire.

Les soumissionnaires étrangers fournissent généralement leur propre caution de soumission sous forme de garantie bancaire. Certains soumissionnaires habituels se sont entendu cependant avec leur agent ou distributeur local pour fournir à ce dernier un dépôt qui lui permette d'offrir les garanties locales nécessaires.

Les acheteurs turcs n'acceptent cependant que les cautions de soumission et de bonne exécution constituées sur place, de telle sorte que les cautions de l'étranger doivent passer par l'intermédiaire d'une banque turque. Le droit de timbre sur les cautions de soumission et de bonne exécution s'élève en tout à un pour cent; en cas de prolongation de la période de validité de la caution, ce droit sera perçu de nouveau. Le taux d'intérêt habituel perçu par les banques turques sur les cautions de soumission est de 0,125 pour cent pour le premier mois et 0,25 pour cent pour chaque trimestre ou partie de trimestre qui suit. Le taux est de 0,25 pour cent par trimestre sur les cautions de bonne exécution. Il faut ajouter à cela la taxe de 25 pour cent sur les transactions.

Conditions. Les soumissions doivent donner des prix fixes FOB en une devise convertible acceptable et indiquer séparément le coût des assurances et du transport. Normalement, les échelles mobiles ne sont pas acceptées. Les règlements sur les importations ne prévoient aucune augmentation de la valeur des licences d'importation. Les